

Rapports du Commissaire aux Comptes

OGEC LA CHARTREUSE

Exercice Clos le 31 Août 2023

OGEC LA CHARTREUSE

Association Loi 1901

Rue du Pont de La Chartreuse
43.700 BRIVES-CHARENSAC

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</p>

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ADHERENTS
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 AOUT 2023**

Aux adhérents de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **OGECLA CHARTREUSE** » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 27 décembre 2023

Marc JAMON,
Commissaire aux Comptes



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	10 000		10 000	10 000
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	10 000		10 000	10 000
Immobilisations corporelles	20 306 816	12 842 335	7 464 481	7 755 109
Terrains	37 519	37 288	231	580
Constructions	12 588 570	6 941 864	5 646 707	5 323 079
Installations techniques, matériel et outillage	4 515 219	3 563 643	951 576	1 028 715
Autres immobilisations corporelles	3 160 743	2 299 541	861 202	893 228
Immob. en cours / Avances et acomptes	4 765		4 765	509 507
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières	5 545		5 545	5 545
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	5 545		5 545	5 545
Autres immobilisations financières				
Total I	20 322 361	12 842 335	7 480 026	7 770 654
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	11 500		11 500	11 000
Matières premières et autres approv.	11 500		11 500	11 000
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comm				
Créances	705 288	8 419	696 869	800 764
Usagers et comptes rattachés	411 446	8 419	403 027	258 994
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	293 842		293 842	541 770
Divers	3 637 020		3 637 020	2 995 909
Valeurs mobilières de placement	2 300 000		2 300 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 293 083		1 293 083	2 958 763
Charges constatées d'avance	43 937		43 937	37 146
Total II	4 353 808	8 419	4 345 389	3 807 673
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	24 676 168	12 850 754	11 825 414	11 578 326

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan

	Net au 31/08/23	Net au 31/08/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 481 332	1 481 332
Première situation nette établie	249 975	249 975
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 231 357	1 231 357
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	73 632	73 632
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	73 632	73 632
Autres réserves		
Report à nouveau	4 720 872	3 998 155
Excédent ou déficit de l'exercice	769 429	722 717
Situation nette (sous-total)	7 045 266	6 275 837
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 657 402	2 782 362
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	9 702 667	9 058 199
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		15 498
Provisions pour charges	113 391	158 340
Total III	113 391	173 838
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	1 422 814	1 564 732
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	499	550
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	39 902	22 160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 944	218 930
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	175 061	94 252
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 757	315 550
Autres dettes	105 951	76 784
Produits constatés d'avance	47 429	53 332
Total IV	2 009 356	2 346 290
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 825 414	11 578 326

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

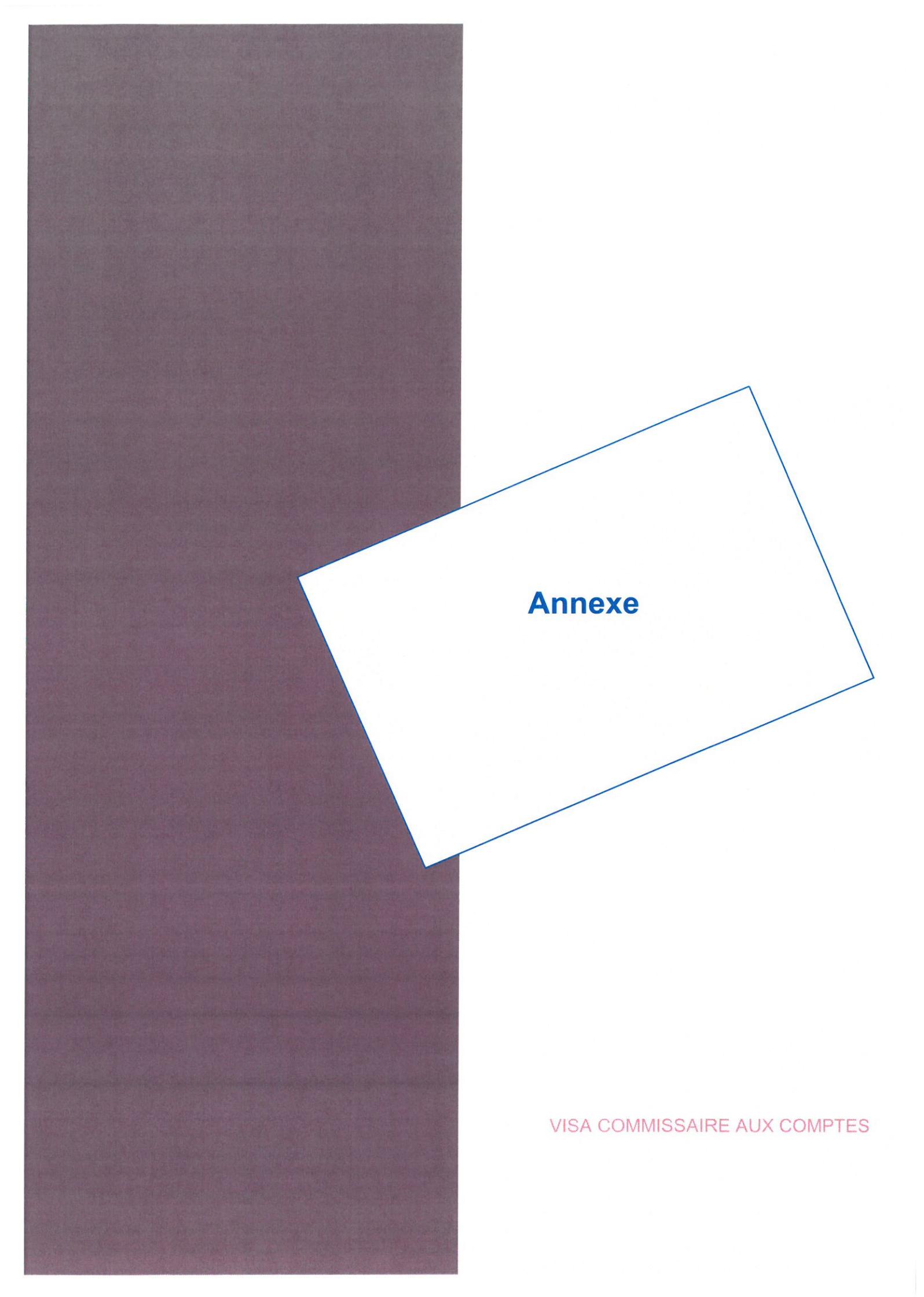
	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	3 381 511	2 866 108
<i>Ventes de biens</i>	7 208	4 960
<i>Ventes de prestations services</i>	3 374 303	2 861 148
Produits de tiers financeurs	2 472 241	2 296 331
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	2 472 241	2 296 331
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	62 588	21 788
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	80 009	88 966
TOTAL I	5 996 349	5 273 194
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 212	1 399
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	2 238 063	1 807 427
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	161 418	152 749
Salaires et traitements	1 794 208	1 598 359
Charges sociales	510 445	439 296
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	996 716	991 408
Dotations aux provisions		46 580
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	12 746	5 535
TOTAL II	5 714 808	5 042 753
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	281 542	230 441
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	32 621	6 419
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
TOTAL III	32 621	6 419
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	15 598	16 965
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	15 598	16 965
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	17 022	-10 546
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	298 564	219 895
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	25 589	89 484
Sur opérations en capital	5 380	2 590
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	457 614	454 309
TOTAL V	488 583	546 383
CHARGES EXCEPTIONNELLES		

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	du 01/09/22 au 31/08/23 12 mois	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois
Sur opérations de gestion		42 733
Sur opérations en capital	3 441	
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	3 441	42 733
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	485 142	503 649
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 277	828
Total des produits (I + III + V)	6 517 553	5 825 996
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	5 748 124	5 103 279
EXCEDENT OU DEFICIT	769 429	722 717
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 147 350	1 147 350
Bénévolat		
TOTAL	1 147 350	1 147 350
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	1 147 350	1 147 350
Personnel bénévole		
TOTAL	1 147 350	1 147 350

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES



Annexe

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'école :
OGEC POLE LA CHARTREUSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 11 825 414 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 769 429 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/12/2023.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Nom et adresse de l'OGEC
OGEC La chartreuse
rue du pont de la Chartreuse
43700 Brives Charensac

Etablissements scolaires gérés

- Ecole de la croisée des chemin - Beaulieu
- Ecole de la Chartreuse - Brives Charensac
- Ecole de Sainte Thérèse - Val vert - Le Puy-en-Velay
- Ecole de Saint Louis - Le Puy-en-Velay
- Collège Brives
- Collège Saint-Louis - Le Puy-en-Velay
- Lycée général et technologique La Chartreuse - Brives Charensac
- Lycée professionnel la Chartreuse Paradis - Brives Charensac
- Pole enseignement supérieur La Chartreuse - Brives Charensac

Objet

L'organisme de gestion (OGEC) a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique de France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion financière économique, et sociale d'un ou plusieurs établissement (s) ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations d'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en oeuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé.

L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapprochant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes les formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Financement

- Ecole : Financement par les Communes pour les élèves de la Commune
- Collège : Financement par l'Etat et le Département
- Lycée et enseignement supérieur : Financement par l'Etat et la Région
- Restauration et hébergement : Financement par les familles
- Participation financière demandée aux parents d'élèves pour la scolarité : contribution des familles

Moyens mis en oeuvre

- Personnel enseignant mis à disposition par l'Etat pour une masse salariale de 5 917 227 €
- Personnel OGEC : 58.04 ETP
- Locaux scolaires
 - Site Saint-Louis Le Puy-en-Velay 5 075 m2 utilisé pour l'activité scolaire et 306 m2 pour la restauration
 - Site la Chartreuse Brives Charensac 23 038 m2 utilisé pour l'activité scolaire et 819 m2 pour la partie restauration
 - Site de Beaulieu 540 m2 utilisé pour l'activité scolaire
 - Site de Sainte Thérèse-Val vert- le Puy en Velay 767 m2 utilisé pour l'activité scolaire et 96 m2 pour la restauration

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation, et au plan comptable particulier des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Suite à une décision du 26 juin 2023 du conseil d'administration, l'association a créé un secteur fiscalisé. Ce secteur fait l'objet de comptes annuels arrêtés en date du 31 août 2023. Les produits de cette activité ont été de 100 814 € pour un résultat imposable de 40 802 €.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 000			10 000
Immobilisations incorporelles	10 000			10 000
- Terrains	37 519			37 519
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	10 105 890	747 065		10 852 954
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 732 139	3 477		1 735 616
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 249 818	279 778	14 377	4 515 219
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 614 495	139 076		2 753 572
- Matériel de transport	17 810	21 815		39 625
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	377 762	19 498	29 712	367 547
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	509 507	4 764	509 506	4 765
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	19 644 940	1 215 472	553 595	20 306 816
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 545			5 545
Immobilisations financières	5 545			5 545
ACTIF IMMOBILISE	19 660 485	1 215 472	553 595	20 322 361

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 215 472		1 215 472
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 215 472		1 215 472
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		509 506		509 506
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		44 089		44 089
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		553 595		553 595

Immobilisations corporelles

Parc immobilier

Superficie de l'ensemble immobilier mis à disposition de l'OGEC : 51 097,00 m²

- Utilisation pour les besoins scolaires : 29 421,00 m²

- Autres utilisations : 21 676,00 m²

Régime juridique d'utilisation des locaux

	Date de conclusion	Date d' échéance
La Chartreuse - Comodat	01/09/2020	31/08/2050
Beaulieu - Comodat	01/09/2020	31/08/2050
Saint Louis - bail article 2	01/09/2013	31/08/2021
Sainte Therese	En cours	

Le bail de Saint Louis n'a pas été renouvelé. Une négociation avec les propriétaires est en cours mais aucun accord n'a encore été trouvé.

Le bail de Sainte Therese du Val-vert est en cours signature avec l'association "Association culturelle et sociale du Val Vert", qui est propriétaire du bâtiment depuis le 27 octobre 2023.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	36 939	349		37 288
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	5 853 982	356 110		6 210 092
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	660 968	70 803		731 771
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 221 103	356 917	14 377	3 563 643
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 770 018	195 497		1 965 515
- Matériel de transport	17 810	600		18 410
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	329 011	12 877	26 271	315 616
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	11 889 831	993 152	40 648	12 842 335
ACTIF IMMOBILISE	11 889 831	993 152	40 648	12 842 335

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 754 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	5 545		5 545
Prêts	5 545		5 545
Créances de l'actif circulant :	749 225	749 225	
Créances Clients et Comptes rattachés	411 446	411 446	
Autres	293 842	293 842	
Charges constatées d'avance	43 937	43 937	
Total	754 770	749 225	5 545

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	292 807
FOURN.AVOIRS A RECEVOIR	972
PRODUITS A RECEVOIR	46 407
PRODUIT A RECEVOIR 19-20	70 570
INTERETS COURUS A RE	12 084
Total	422 841

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 481 332				1 481 332
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	73 632	722 717		722 717	73 632
Report à Nouveau	3 998 155		722 717		4 720 872
Excédent ou déficit de l'exercice	722 717	-722 717	769 429		769 429
Situation nette	6 275 837		1 492 146	722 717	7 045 266
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 782 362		317 155	442 116	2 657 402
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	9 058 199		1 809 301	1 164 832	9 702 667

Subventions amortissables

	Montant à l'origine	Amts Exercice	Cumul Amts	Valeurs nettes
Subvention Région	5 207 917	312 159	2 986 264	2 221 653
Subvention Département	1 964 201	90 508	1 632 801	331 400
Subvention Collectivités publiques	609 796	20 327	589 471	20 325
Subvention OCH handicapés	7 500		7 500	
Taxe d'apprentissage	868 423	7 765	866 235	2 188
Subvention investissements autres	103 082	11 357	21 247	81 835
TOTAL	8 760 919	442 116	6 103 518	2 657 401

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 969 454 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 422 814	142 742	579 401	700 670
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	499	499		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 944	90 944		
Dettes fiscales et sociales	175 061	175 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 757	126 757		
Autres dettes (**)	105 951	105 951		
Produits constatés d'avance	47 429	47 429		
Total	1 969 454	689 382	579 401	700 670
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	141 918			
(**) Dont envers Groupe et associés	499			

Emprunts

Mouvements sur le capital au 31/08/2023

	Capital emprunté	Solde au 31/08/2023	Restant à moins d'un an	Restant de 1 à 5 ans	Restant à plus de 5 ans
Emprunt CE 600 K€	600 000	274 999	50 000	200 000	24 999
Emprunt CA 200 K€	200 000	113 333	20 000	80 000	13 333
Emprunt BP internat	1 300 000	1 034 481	72 742	299 401	662 338
TOTAL	2 100 000	1 422 813	142 742	579 401	700 670

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Mouvements sur les intérêts au 31/08/2023

	Capital emprunté	Rembst Exercice	Restant à moins d'un an	Restant de 1 à 5 ans	Restant à plus de 5 ans
Emprunt CE 600 K€	600 000	2 416	2 016	4 067	58
Emprunt CA 200 K€	200 000	944	792	1 646	38
Emprunt BP internat	1 300 000	12 238	11 414	37 222	31 950
TOTAL	2 100 000	15 598	14 222	42 935	32 046

Total des annuités au 31/08/2023

	Capital emprunté	Rembst exercice	Rembst à moins d'un an	Rembst de 1 à 5 ans	Rembst à plus de 5 ans
Emprunt CE 600 K€	600 000	52 416	52 016	204 067	25 057
Emprunt CA 200 K€	200 000	20 944	20 792	81 646	13 371
Emprunt BP internat	1 300 000	84 156	84 156	336 623	694 288
TOTAL	2 100 000	157 516	156 964	622 336	732 716

Le montant des engagements des annuités à rembourser se monte à 1 512 016 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS	24 811
CONGES A PAYER	3 257
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	4 745
ORG.SOC. CH/CONGES PAYES	1 301
ETAT AUTRES CH. A PAYER	49 483
Total	83 597

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	43 937		
Total	43 937		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	47 429		
Total	47 429		

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Population scolaire

	2022-2023	2021-2022
Nombre d'élèves		
La chartreuse	69	64
St Louis	105	84
Ste Thérèse	22	33
Pré-élémentaire	196	181
La chartreuse	106	105
St Louis	175	171
Ste Thérèse	32	40
Beaulieu	21	25
Elémentaire	334	341
Primaire	530	522
La chartreuse	357	345
St Louis	365	334
Collège	722	679
La Chartreuse	483	464
Lycée général et technologique	483	464
La chartreuse	205	220
Lycée professionnel	205	220
Secondaire	1 410	1 363
La chartreuse	190	171
Post Bac	190	171
Post-Bac	190	171
Total Etablissement	2 130	2 056
Pensionnaires	175	190
Externes	1 955	1 866

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 700 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Rémunérations allouées aux dirigeants

Cet élément n'est pas communiqué car il reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Valorisation d'un équivalent-loyer

- Superficie corrigée occupée par l'établissement : 31 043,02 m²

- Coût de reconstruction à neuf au mètre-carré : 1 232,00 euros sur la base Coût conseillé au niveau départemental indexé à partir de la construction

- Valeur totale de reconstruction à neuf : 38 245 001 euros

L'équivalent-loyer est calculé en tenant compte d'un pourcentage, conseillé par la FNOGEC, pour couvrir essentiellement les amortissements, les provisions pour grosses réparations et les charges d'emprunts. Il est estimé à de 3,00 %.

- Montant de l'équivalent-loyer correspondant : 1 147 350 euros

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions Région	300 000
Cautions Région	650 000
Avals et cautions	950 000
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	950 000

Emprunt de 600 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne

Cautions du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes

Avenant au contrat d'emprunt de la Caisse d'Epargne n°1743009 en date du 23 avril 2018 : nouvelle garantie donnée à première demande par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de la somme de 300 000 €.

(Et annulation de la garantie précédente du nantissement du compte à terme N°09030733847 à hauteur de 150 000 €.)

Montant du capital restant dû au 31.08.2023 : 275 000 €

Emprunt de 1 300 000 € souscrit au 31 août 2019 auprès de la Banque Postale

Convention de crédit signée avec la Banque Postale en date du 28 août 2019

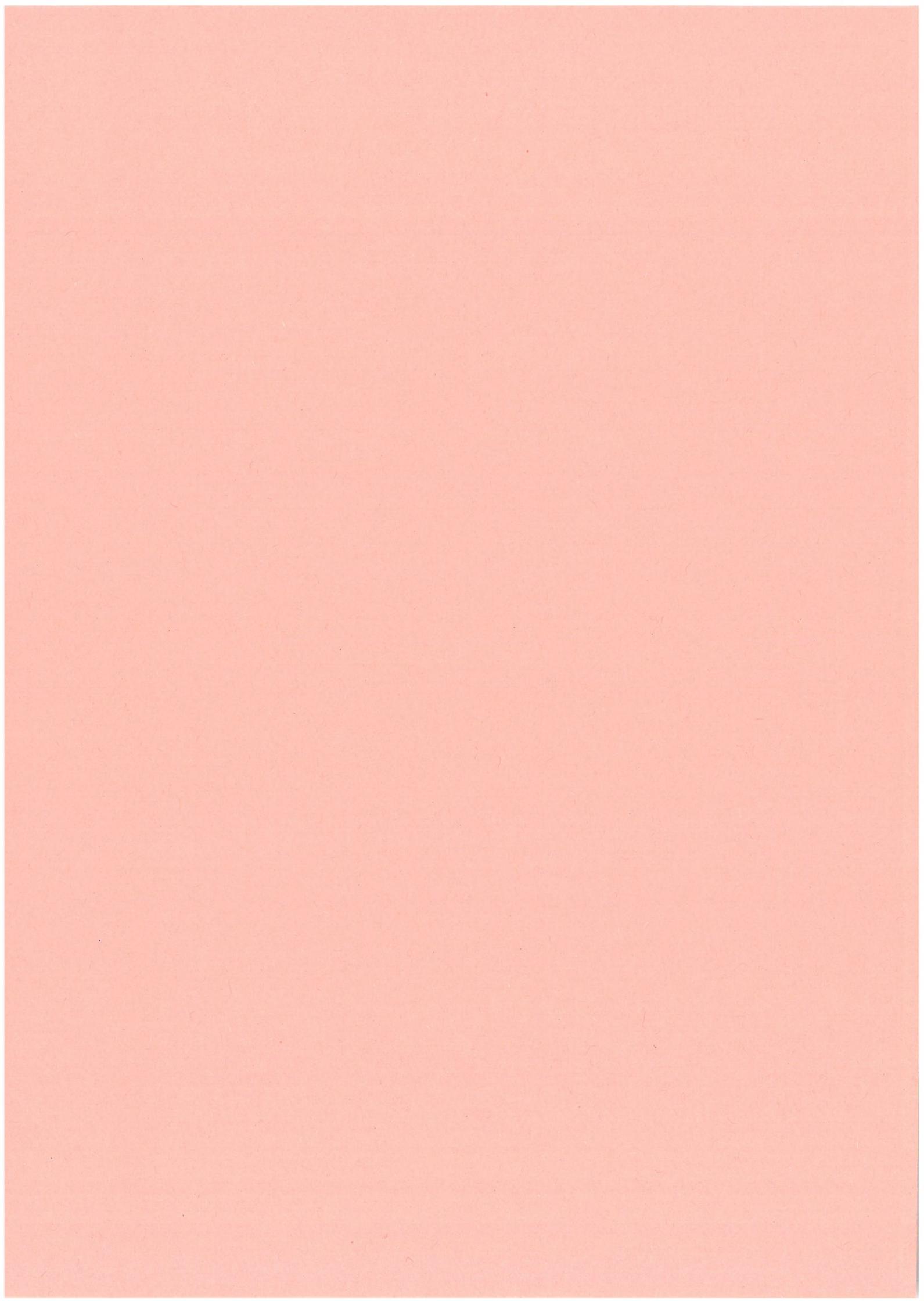
La convention a été signée pour un montant de 1 300 000 euros, pour une durée de 17 ans, au taux de 1.15%. L'emprunt était totalement débloqué au 31 août 2020.

Garanties associées :

La garantie donnée est le cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 50% du montant du crédit recueilli par acte séparé.

Montant du capital restant dû au 31.08.2023 : 1 034 481 €

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES



OGEC LA CHARTREUSE

Association Loi 1901

Rue du Pont de La Chartreuse
43.700 BRIVES-CHARENSAC

<p>RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</p>
--

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

**PARTIE I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre assemblée générale en application de l'article L 612 - 5 du code de commerce.

◆ ◆ ◆

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 27 décembre 2023

Marc JAMON,
Commissaire aux Comptes

